

Note explicative de synthèse

FINANCES PUBLIQUES - BUDGET

Rapporteur : Monsieur le Maire

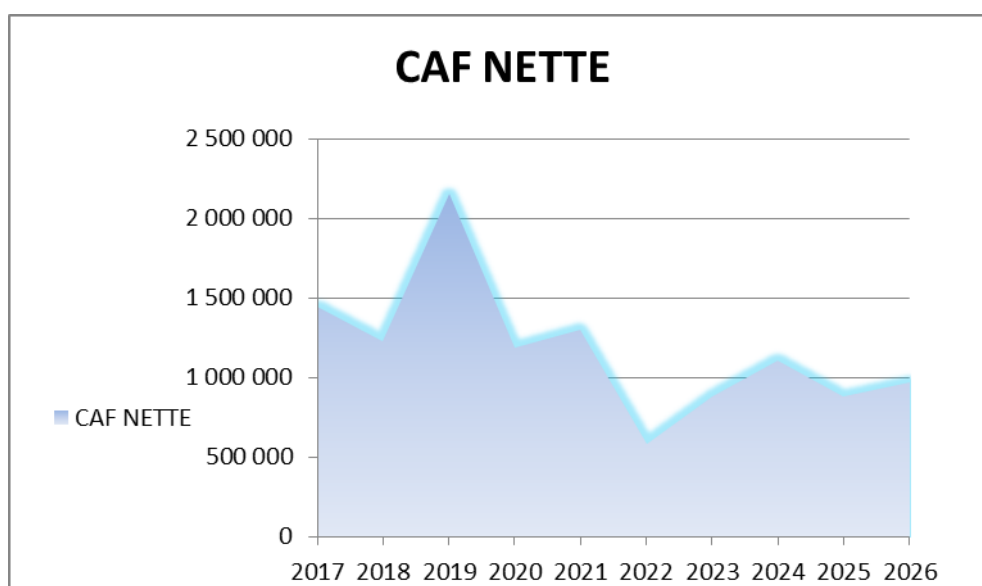
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Perspective d'évolution des finances communales

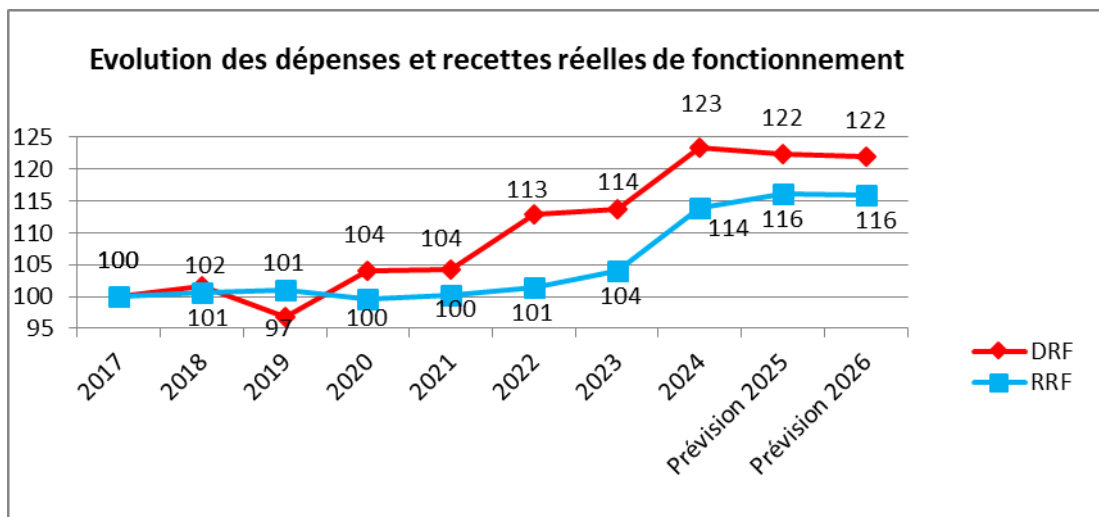
PROSPECTIVE EVOLUTION DES FINANCES DE LA COMMUNE										
RECETTES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Impôts et taxes	8 029 646	8 095 863	8 096 254	8 154 808	8 317 295	8 560 244	8 802 573	9 190 550	9 207 546	9 391 697
Dotations	1 756 219	1 766 292	1 712 431	1 604 140	1 579 964	1 424 796	1 422 150	1 762 908	1 726 161	1 743 423
Fonds Genevois	1 668 480	1 735 484	1 835 332	1 907 869	1 865 037	1 909 934	1 991 153	2 059 656	2 000 000	2 040 000
Produits financiers	435 849	435 806	435 869	435 743	435 781	436 004	435 934	435 589	435 589	435 589
Produits du domaine et autres produits	1 303 206	1 245 485	1 212 972	979 739	1 034 931	1 032 701	1 090 420	1 568 874	1 673 853	1 707 330
Total recettes :	13 193 400	13 278 930	13 292 858	13 082 299	13 233 008	13 363 679	13 742 230	15 017 577	15 043 149	15 318 039
DEPENSES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	3 102 524	3 178 896	2 820 281	2 694 148	2 789 674	3 066 265	3 503 367	3 599 433	3 558 789	3 594 377
Charges de personnel	4 665 335	4 672 094	4 612 615	4 889 054	5 043 700	5 343 875	5 344 994	6 229 590	6 436 975	6 565 715
Autres charges de gestion	2 147 817	2 243 066	2 147 594	2 773 001	2 581 763	2 961 132	2 610 626	2 694 458	2 696 281	2 723 244
Reversement péréquation	292 936	323 991	327 858	324 189	325 866	313 315	308 147	297 555	301 400	301 400
Annuité des dettes	1 536 988	1 636 548	1 229 402	1 210 928	1 192 980	1 094 162	1 092 000	1 090 067	1 165 689	1 160 141
Total dépenses :	11 745 600	12 054 595	11 137 750	11 891 320	11 933 983	12 778 749	12 859 134	13 911 103	14 159 134	14 344 876
CAF NETTE	1 447 800	1 224 335	2 155 108	1 190 979	1 299 025	584 930	883 096	1 106 474	884 015	973 162

Définition de la CAF nette ou épargne nette : correspond aux recettes réelles de fonctionnement - les dépenses réelles de fonctionnement – le remboursement du capital de la dette. **Ce solde mesure la capacité d'investissement de la commune et par conséquent sa santé financière**

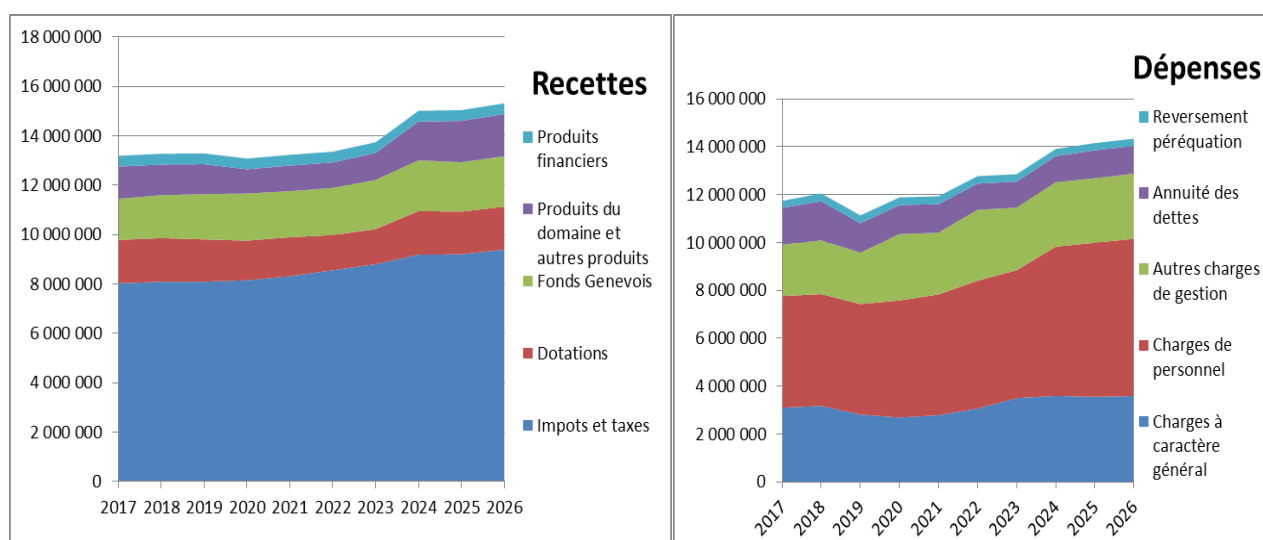
- Une épargne nette en forte chute jusqu'en 2022 et qui depuis se redresse.



- Avec des dépenses de fonctionnement qui progressent plus rapidement que les recettes, entraînant un effet ciseaux jusqu'en 2022. Depuis 2023 la commune est sortie de cet effet de ciseaux, les recettes progressant plus rapidement que les dépenses.



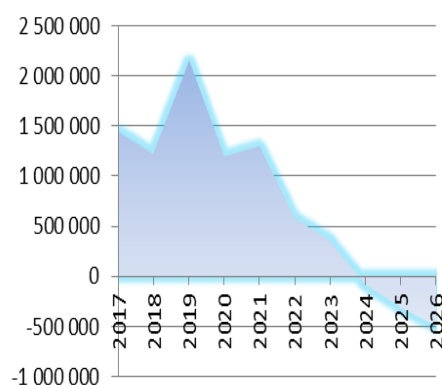
➤ Illustration de l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement par type.



Les perspectives générales montrent une projection d'épargne stabilisée autour de 1M€ au terme du mandat. Il est intéressant de se replonger dans les perspectives dressées il y a deux ans, lors du rapport 2023.

ROB 2023 LA ROCHE / PREVISIONNEL

RECETTES				
	2023	2024	2025	2026
Impôts et taxes	8 571 000	8 656 710	8 743 277	8 830 710
Dotations	1 425 000	1 425 000	1 425 000	1 425 000
Fonds Genevois	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
Produits financiers	435 589	435 589	435 589	435 589
Produits du domaine et autres produits	942 813	952 241	961 764	971 381
Total recettes :	13 224 402	13 319 540	13 415 630	13 512 680
DEPENSES				
	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	3 400 000	3 502 000	3 607 060	3 715 272
Charges de personnel	5 400 000	5 535 000	5 673 375	5 815 209
Autres charges de gestion	2 640 000	2 936 400	3 035 764	3 066 122
Reversement péréquation	330 000	326 000	326 000	326 000
Annuité des dettes	1 092 000	1 090 067	1 087 459	1 085 218
Total dépenses :	12 862 000	13 389 467	13 729 658	14 007 821
CAF NETTE	362 402	-69 927	-314 028	-495 141



La projection faisait état d'une épargne de -69k€ à fin 2024, et de -495k€ à fin 2026. L'amélioration de la CAF nette est acté à +1 176k€ à fin 2024 par rapport à la projection établie il y a 2 ans et devrait-être de +1 468k€ au terme du mandat.

Depuis le début de notre mandat, nous avons fait du redressement de nos finances un axe majeur. C'est le préalable pour retrouver une capacité d'investissement permettant de mener les projets dont la ville a besoin. Devant des perspectives alarmantes, dès notre arrivée, nous avons fixé un cap de maîtrise de nos dépenses, d'optimisation de notre fonctionnement et de nos recettes.

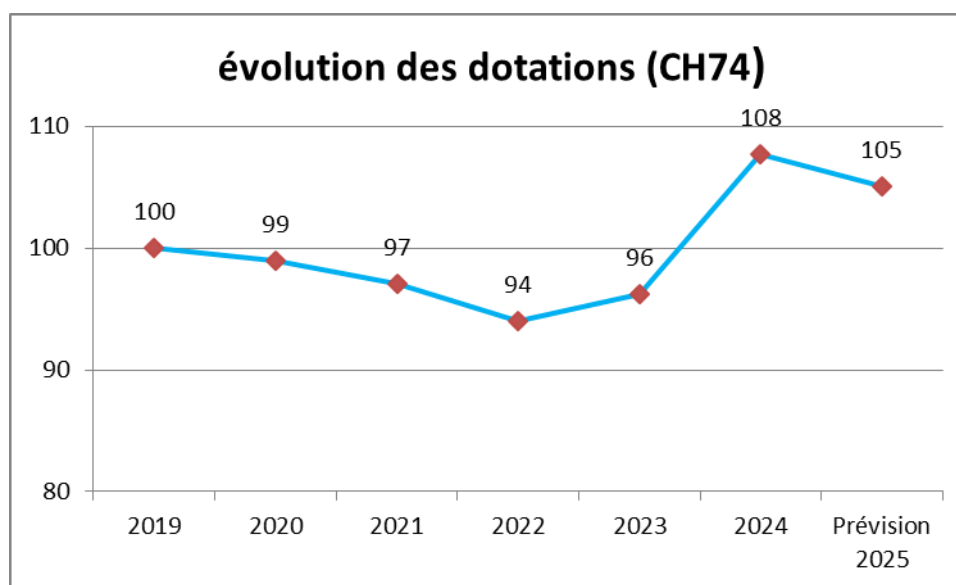
Par une action volontariste, nous sommes parvenus à rompre avec cet effet ciseaux à partir de 2023, et ce pour la première fois depuis 2019. Cela s'est également confirmé en 2024, sans augmentation de fiscalité pour les Rochois et en ayant ouvert un nouveau service majeur, le centre de santé. L'ensemble des élus et des services ont largement contribué à rendre cela possible.

Ce cap doit être maintenu. Le budget 2025 sera construit avec cette ligne rouge, pas d'effet ciseaux, ce qui permettra de dégager à nouveau des marges de manœuvre pour notre avenir.

Dotations, subventions et participations (CH74)

Les dotations constituent la 2^{ème} ressource la plus importante de la commune. Elles représentent 25% des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF), soit 3.8M€.

La diminution des dotations de l'Etat sur plusieurs années (-30%), notamment sur la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), ainsi que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui a été supprimée explique la baisse des dotations jusqu'en 2022. Le dynamisme des fonds Genevois a permis d'amortir dans une certaine mesure ces diminutions. En 2024 la commune a perçu les aides sur la jeunesse auparavant imputées sur le CCAS et celles relatives au Centre de Santé du Foron (CDS) nouvellement créé. Les régularisations faisant suite au nouveau mode de calcul des aides de la CAF ont également ponctuellement améliorées les recettes perçues en 2024 sur ce chapitre.



Impôts et taxes (CH73)

Les impôts et taxes constituent la 1^{ère} ressource de la commune, avec 61% des RRF, soit 9.2M€. La progression des recettes fiscales est modérée.

D'une part, une bonne partie est figée (attributions de compensation, FNGIR...).

D'autre part, avec les réformes fiscales (suppression TP, TH, transfert de la fiscalité professionnelle), la commune a beaucoup perdu en autonomie fiscale. Cette perte d'autonomie fiscale se matérialise par l'effondrement de l'assiette fiscale communale (bases fiscales) qui était avant le début des réformes en 2008 de 40M€ contre moins de 17M€ en 2024. Ainsi, le vote des taux ne porte à présent plus que sur les taxes foncières et une faible base de taxe d'habitation, avec pour conséquence un effet de levier bien moindre.

En 2025 la loi de finance prévoit une revalorisation nationale des bases fiscales de 1.7% après 3.9% en 2024 et 7% en 2023. Nous projetons un dynamisme local des bases de 1.3%. Ainsi, la perspective d'une hausse des bases fiscales de 3% générerait un gain de 123k€.

Fiscalité communale et Taux 2025

Lors de la séance du Conseil Municipal de vote du budget, l'assemblée devra se prononcer sur les taux fiscaux pour 2025.

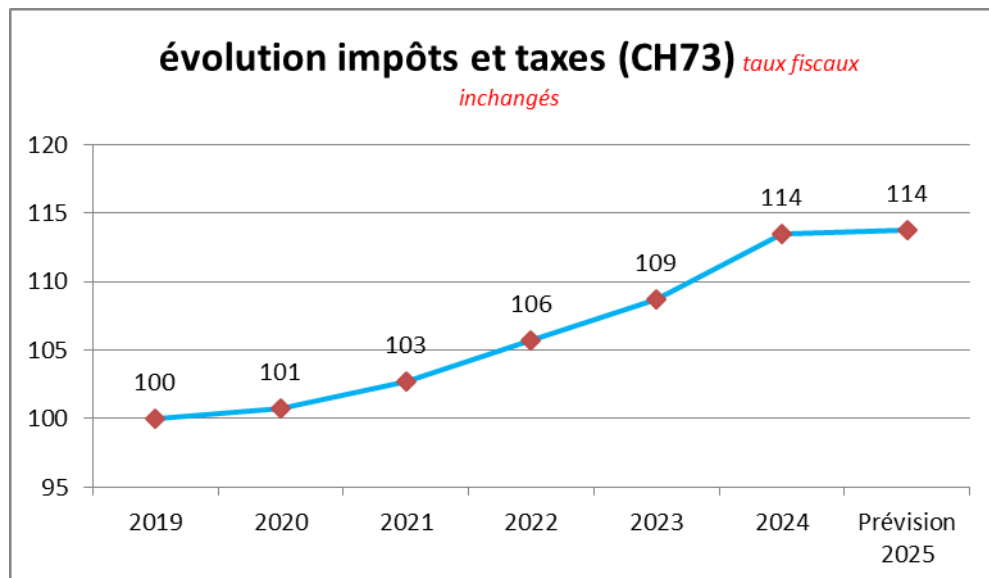
Le taux communal 2024 de Taxe Foncière sur le bâti (TF) est de 26.85%, celui de Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) de 43.82% et celui de la taxe d'habitation (TH) est de 15.62%. Les taux de fiscalité n'ont pas évolué depuis 2015

Actuellement pour la Roche sur Foron l'effort fiscal, correspondant au rapport du produit des taxes sur le potentiel fiscal est inférieur à 1. On constate également que le taux de TF de la commune est inférieur au taux moyen communal sur le département de la Haute-Savoie, ce dernier étant de 29.54% (*taux moyen communal sur le département en 2023*)

Le taux moyen communal au niveau national étant de 39.42%.

Pour 2025 il sera proposé de ne pas modifier les taux fiscaux.

Nous tablons sur une stabilisation des recettes du chapitre en 2025 du fait de recettes ponctuelles perçues en 2024 (rôles supplémentaires d'impôts, réforme de la taxe sur la consommation d'électricité) et une évaluation prudente des produits de droits de mutation.

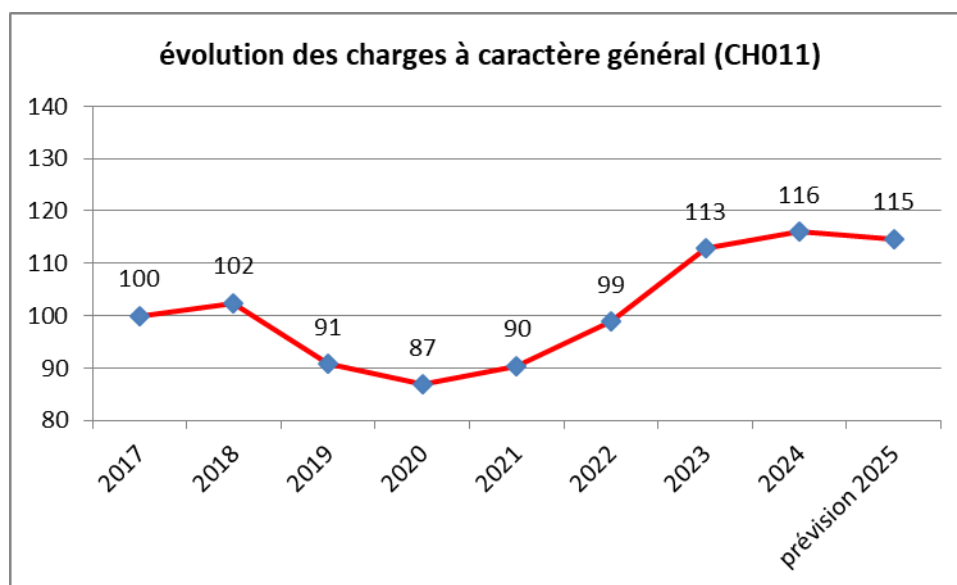


Sur le volet des recettes, nous poursuivons leur optimisation, en allant notamment chercher toutes les subventions possibles, comme pour le centre de santé, ou encore en imaginant de nouvelles façons de fonctionner, comme pour la police pluri communale, ou encore le relais petite enfance pluri communal. La stabilité de notre fiscalité sera maintenue, et nous l'assurons, le pouvoir d'achat des citoyens Rochois étant toujours fragile.

Du côté des dépenses, les charges de personnel (CH012), les charges à caractère général (CH011) et les autres charges de gestion courante (CH65) représentent 96% de nos Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF).

Charges à caractère général (CH011)

Les charges à caractère général constituent le 2^{ème} poste des dépenses. Elles représentent 28% des DRF. Elles sont composées de tout ce que la collectivité consomme pour son activité (fournitures, énergies, services, prestations...) Les charges à caractère général connaissent une forte progression en 2022 et 2023 du fait de l'inflation, notamment l'énergie. Les dépenses de ce chapitre font l'objet d'une attention systématique pour la maîtrise des coûts (plan de sobriété énergétique, politique d'achat et de mise en concurrence, gestion des bâtiments...) qui permet de ralentir la progression dès 2024 et la stabiliser sur 2025.



Les efforts continus pour maîtriser les dépenses de ce chapitre permettent de contenir la hausse en 2024. Sans une attention de tous les instants, les dépenses de ce chapitre peuvent rapidement s'envoler. Chaque

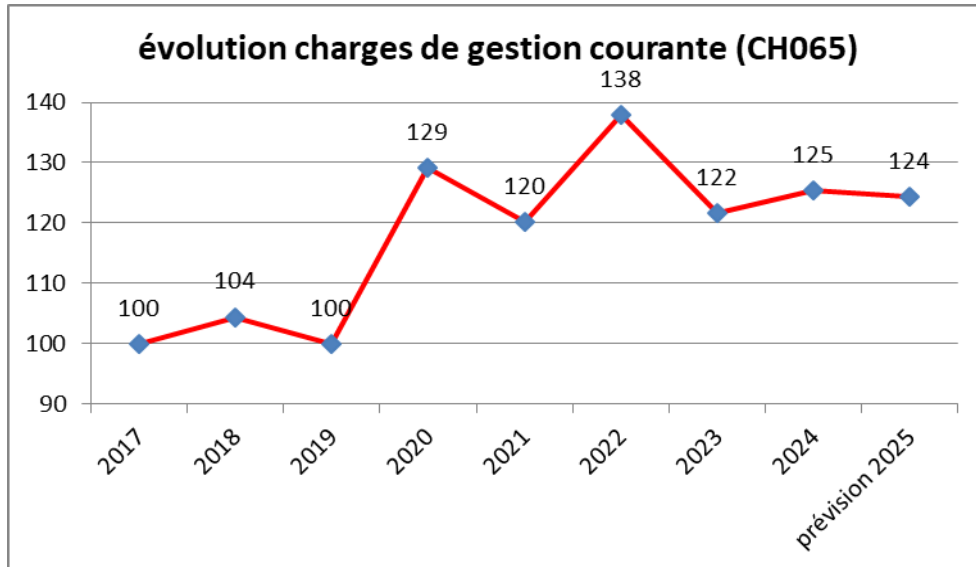
service a joué le jeu pour y parvenir, sans dégrader le service rendu. Pour la construction budgétaire 2025, l'objectif qui sera donné sera d'infléchir la courbe par rapport au budget 2024, nous en avons la capacité.

Charges de gestion courante (CH65)

Les charges de gestion courant constituent le 3^{ème} poste des dépenses, juste derrière les charges à caractère général. Elles représentent 21% des DRF. Les charges de gestion courante constituent la part du budget communal consacrée à d'autres organismes tels que les associations, la MJC, l'Office de Tourisme, l'Espace nautique des Foron, l'OGEC ESCR, le SDIS, le CCAS, mais aussi les indemnités des élus.

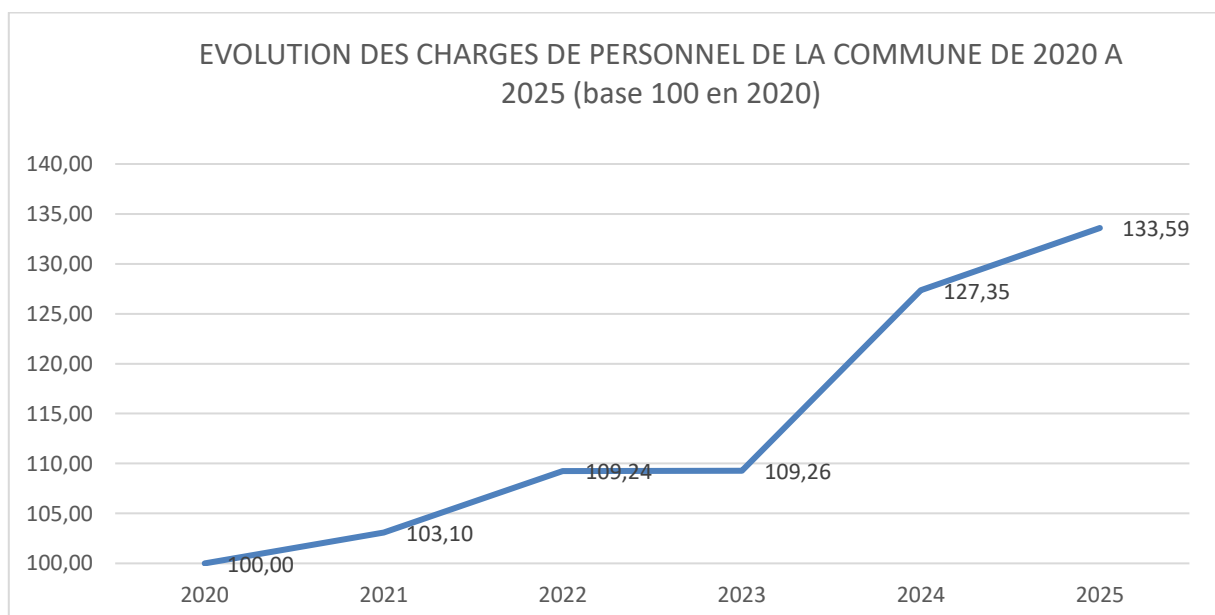
L'évolution du chapitre charges de gestion courante est la deuxième cause de dégradation du niveau d'épargne jusqu'en 2022 après les charges de personnel.

Elle trouve son explication dans la forte augmentation de la subvention d'équilibre de la commune au CCAS qui doit couvrir le déficit de son budget annexe, la résidence autonomie les rocailles du Verger. Bien que toujours déficitaire les pertes de la résidence ont pu être diminuées à partir de 2023 du fait de mesures de gestion et d'un meilleur taux d'occupation, permettant de réduire la subvention versée par la commune au CCAS et ainsi stabiliser les dépenses du chapitre charges de gestion courante.



Pour rompre avec l'effet ciseaux, chaque chapitre doit faire l'objet d'une grande attention. C'est bien évidemment le cas de celui-ci. Dès 2023, la gestion de la résidence autonomie a été reprise en main. Grâce aux investissements qui y ont été réalisés, et à un suivi rigoureux, le taux d'occupation est remonté et le déficit s'en est trouvé réduit. L'évolution des dépenses a donc été mesurée en 2024, et ici encore, l'objectif fixé pour la construction budgétaire 2025 sera de 0% d'augmentation par rapport au budget 2024.

Charges de personnel (CH012)



Entre 2023 et 2024 les charges de personnel ont fortement augmenté suite au transfert du service jeunesse sous giron communal et à la création d'un nouveau service municipal : le Centre de Santé.

Le CH012 réalisé passe de 5 345 000€ en 2023 à 6 230 000€ en 2024, soit une augmentation de 885 000 € (16,56%).

Le détail des augmentations de ces charges de personnel se décompose comme suit :

- + 652 000 € liés à la création du Centre de Santé Municipal
- + 148 000 € liés au transfert de service et de personnel du CCAS vers la Commune
- + 85 000€ liés à la revalorisation des grilles indiciaires, aux avancements d'échelons et de grades, et à l'instauration de l'indemnité de résidence

Après une forte augmentation en 2024, l'évolution des charges de personnel revient à la normale en 2025 avec un budget prévisionnel de 6 535 k€.

Le chapitre 012 augmenteraient ainsi de 305 000€, soit 4,9%.

Cette augmentation par rapport au CA 2024 se décompose de la manière ci-après :

- > Des augmentations liées aux évolutions législatives (+ 1,4%) :
 - + 73 000€ liés à l'augmentation du taux CNRACL
 - + 14 000€ liés à la revalorisation des grilles indiciaires (majoration indiciaire).
- > Des augmentations structurelles classiques (+ 1%) :
 - + 41 000€ liés aux avancements d'échelons et de grades (effet GVT nuancé par l'effet de Noria),
 - + 22 000€ liés aux évolutions de régime indemnitaire (nouveau régime indemnitaire de la police)
- > Des augmentations liées à des provisions (+ 0,7%) :
 - + 36 000€ liés à des provisions (remplacements urgents, soldes CET...),
 - + 10 000€ liés à des provisions pour l'action sociale.
- > Une évolution liée à des recrutements et/ou réorganisations de services (+1,8%) :
 - + 56 000€ liés au développement du Centre de Santé (embauches de nouveaux médecins)
 - + 53 000€ liés à l'effet report des postes restés vacants en 2024 (faute de candidats).

Cette projection du BP2025 met en avant une gestion optimisée des ressources humaines.

En effet, les travaux menés sur les réorganisations des services existants ont permis d'absorber la création de nouveaux services répondant à un besoin de la population, tout en maintenant un bon niveau des services déjà en place.

Parmi les services réorganisés, en lien avec les équipes et les instances représentatives, on compte les services Espaces Verts, Propreté Urbaine, Entretien des Bâtiments, Vie Citoyenne.

Concernant les services renforcés ou nouvellement créés, on peut citer le service Jeunesse (totalement restructuré), la Médiathèque (équipe entièrement recomposée), la création de nouveaux emplois (Responsable Informatique, Responsable Communication) et plus récemment la création d'un Centre de Santé Municipal.

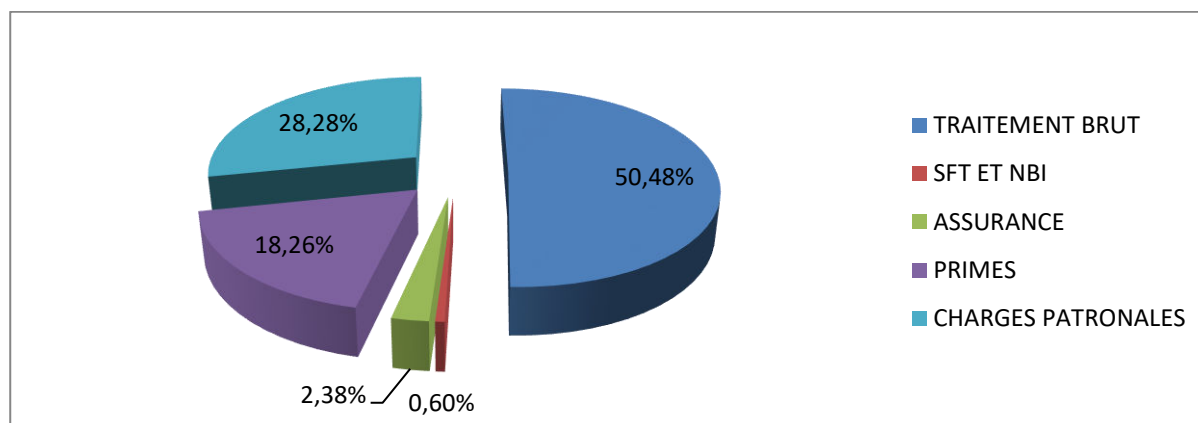
En 2025, la Commune compte 152 agents qui représentent 115.87 équivalents temps plein.

L'évolution du nombre d'agents en équivalents temps pleins (ETP) de 2020 (149 agents pour 119.71 etp) à 2025 (152 agents pour 115.87 etp) reflète cette augmentation maîtrisée de la masse salariale.

L'évolution des effectifs par direction entre 2020 et 2025 se décompose comme suit :

	EFFECTIFS 2020		EFFECTIFS 2021		EFFECTIFS 2022		EFFECTIFS 2023		EFFECTIFS 2024		EFFECTIFS 2025	
	AGENTS	ETP	AGENTS	ETP	AGENTS	ETP	AGENTS	ETP	AGENTS	ETP	AGENTS	ETP
CINEMA-CHÂTEAU	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
ARCHIVES	1	0,8	1	0,8	1	0,8	1	0,8	7	5,9	6	4,8
MEDIATHEQUE	6	5,3	6	5,3	6	5,3	6	5,4				
ECOLE DE MUSIQUE	20	7,37	20	7,41	20	7,38	19	6,25	19	6,48	19	6,51
EDUCATION	32	19,69	35	21,71	36	21,97	36	21,62	34	21,15	36	18,81
SPORT	7	6,1	7	6,1	5	4,1	5	4,1	4	3,7	4	3,7
JEUNESSE	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
PREVENTION	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
COMMUNICATION	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
INFORMATIQUE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
ADMINISTRATION GENERALE	6	5,4	5	4,6	5	4,6	5	4,6	8	7,7	8	8,2
POPULATION	4	4	4	3,6	4	3,6	4	3,6				
RESSOURCES HUMAINES	4	3,05	4	3,05	4	3,05	4	3,05	4	3,05	4	3,05
FINANCES	3	2,9	3	2,9	3	2,9	3	2,9	3	2,9	3	2,9
SERVICES TECHNIQUES ADMINISTRATIFS	6	5,6	6	5,1	6	5,1	5	4,3	4	3,3	4	3,3
CTM BATIMENTS	15	14,5	15	14,21	15	14	14	13,8	13	12	13	11,6
CTM CADRE DE VIE	21	21	21	21	21	20,8	21	20,8	21	20,8	20	19,8
CTM FESTIVITES	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	5	5
URBANISME	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
POLICE	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
DGS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PVD			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CENTRE DE SANTE									8	6,55	10	8,2
TOTAL	149	119,71	152	120,78	152	119,6	149	117,22	151	119,53	152	115,87

Pour 2025, le projet de chapitre 012 de 6 535 000€ se répartit comme suit :



Depuis 2020, conformément aux Lignes Directrices de Gestion, une démarche d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) a été portée par la Municipalité.

Un certain nombre de dépenses liées à de l'action sociale ont ainsi été inscrites au budget :

- 18 000€ par an de participation à la protection sociale (complémentaire et prévoyance santé)
- 29 000€ par an de participation aux titres restaurant mis en place en 2022

En 2025, les 152 agents (115,87 etp) de la collectivité sont composés de 91 titulaires (fonctionnaires) et de 61 non titulaires (contractuels), soit 40% de contractuels.

Si les Lignes Directrices de Gestion prévoient une sécurisation des parcours professionnels avec un recours limité aux agents contractuels, les contraintes législatives et les évolutions sociétales conduisent tout de même à une augmentation du nombre d'agents contractuels :

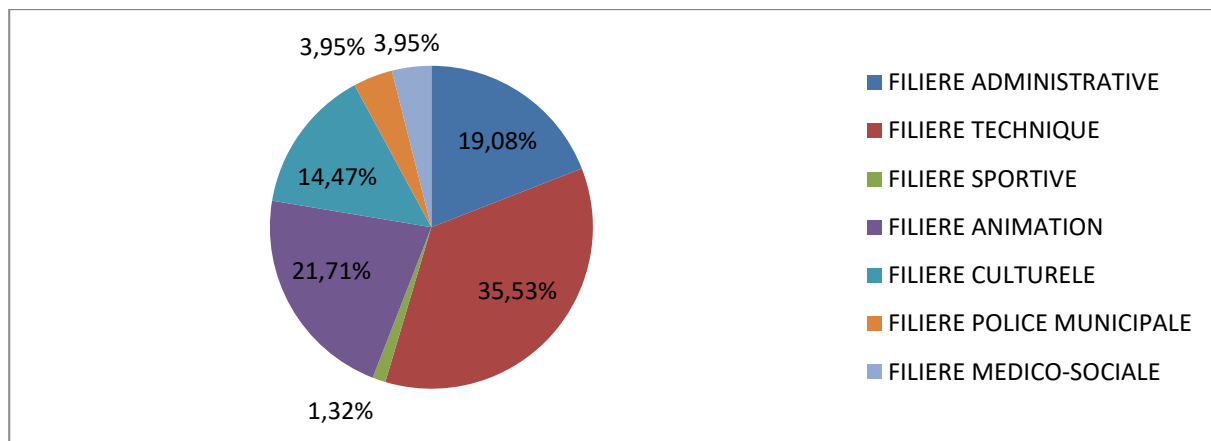
- Certains agents de catégorie B et A ne passent pas le concours (faute de motivation ou de temps) ;
- Certains agents ne souhaitent pas être CDIés ou Titularisés car ils ne veulent pas s'enfermer dans le statut territorial (trop contraignant) ;
- Certains postes ne sont pas ouverts aux titulaires (médecins salariés).

Les effectifs comptent 56% de femmes et 44% d'hommes, et la moyenne d'âge est de 47 ans.

Entre 2020 et 2025, la proportion de femmes reste stable (entre 56% et 58%) et la moyenne d'âge également (entre 46 et 48 ans).

Les effectifs sont composés à plus de 70% d'agents d'exécution (de catégorie C) et appartiennent en majorité (35%) à la filière technique.

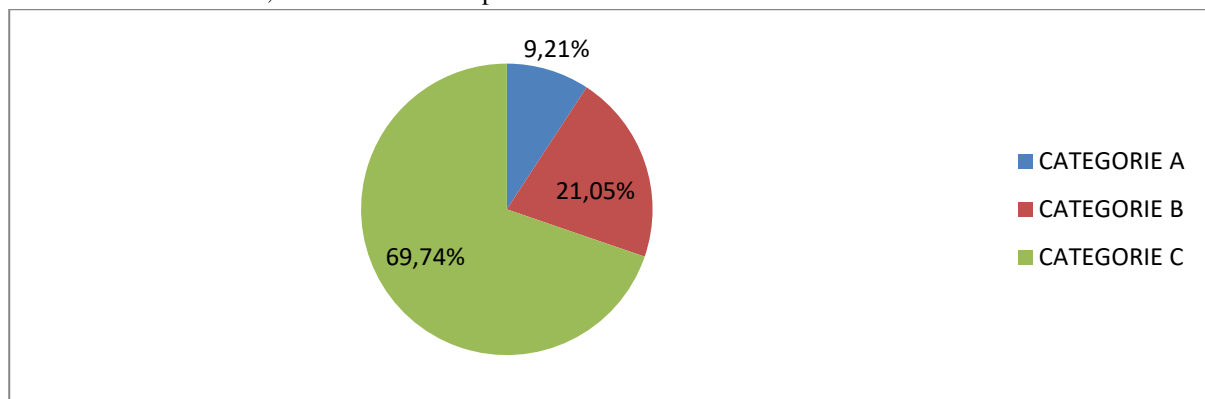
Les 152 agents sont répartis dans 7 filières de la manière suivante :



Les effectifs sont répartis en 3 catégories :

- la catégorie A correspond aux **fonctions de conception et de direction (> BAC+3)**,
- la catégorie B correspond aux **fonctions d'application (BAC à BAC +2)**,
- la catégorie C correspond aux **fonctions d'exécution**.

Au sein de la Commune, les effectifs sont répartis de la manière suivante :



L'optimisation des ressources humaines s'est poursuivie en 2024, et la construction budgétaire 2025 est anticipée avec une hausse de 105.000 euros par rapport au budget 2024, soit 1.6%. Cela montre la volonté d'agir sur tous les leviers pour maîtriser notre fonctionnement, surtout lorsque nous savons que la décision unilatérale de l'état d'augmenter le taux de CNRACL représente à elle seule un impact de 73.000 euros.

Evolution de l'en-cours et de l'annuité de la dette

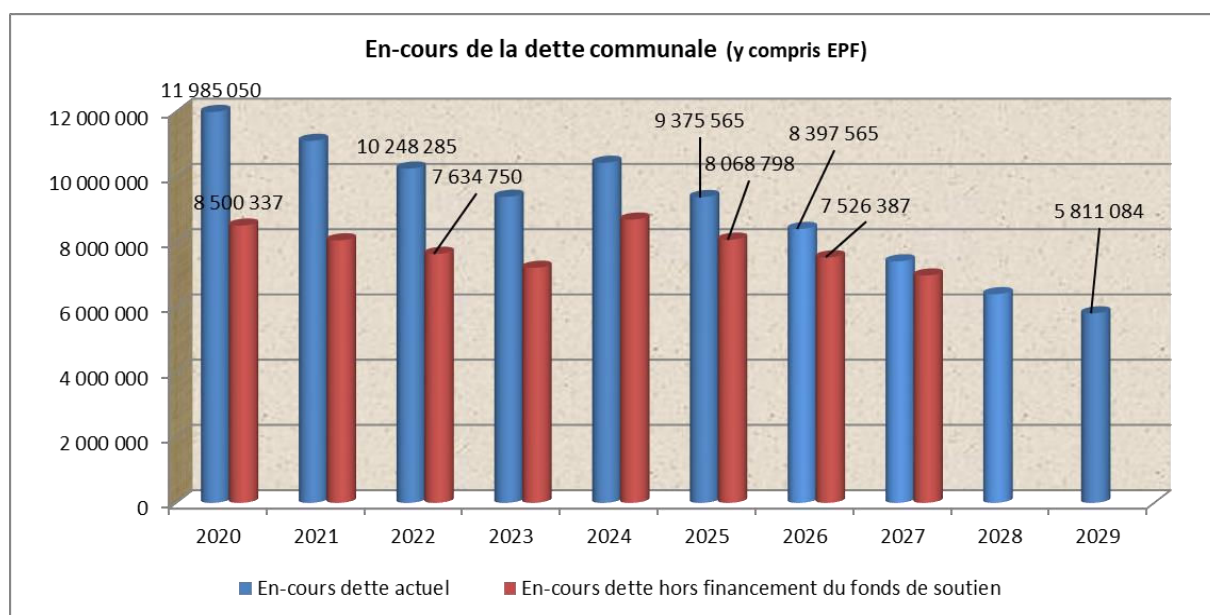
La collectivité n'a pas emprunté depuis 2018. Avec la sortie du prêt structuré en 2016, l'en-cours de la dette communale est entièrement composé de prêts sans risque (6 prêts classés 1A dans la charte Gissler). Fin 2024 la commune a contracté de nouveaux engagements financiers auprès de l'EPF 74 pour l'acquisition de la propriété Fetz et de l'immeuble Bardoux aux conditions suivantes :

Acquisition via l'EPF 74 de l'immeuble Bardoux 12 place de la République :

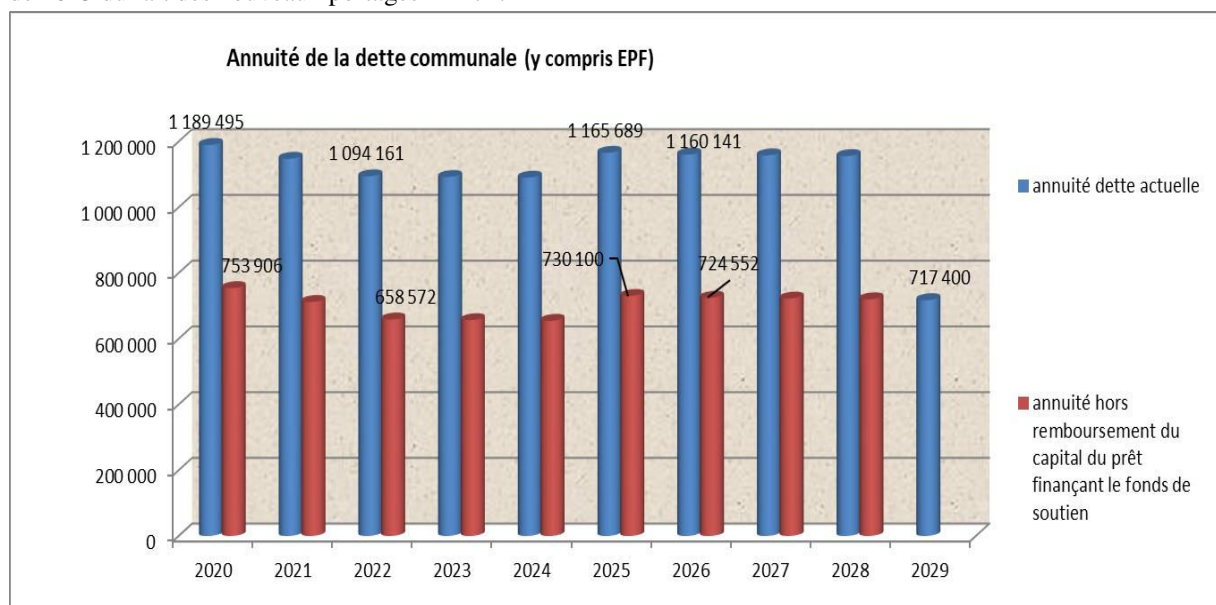
- Portage de 2024 à 2049
- Prix acquisition 1 393 410€
- Première annuité en capital à partir de 2025 : 56 030€
- +2.7% de frais sur le capital restant dû

Acquisition via l'EPF 74 de la propriété Fetz 78 ave V.Hugo :

- Portage de 2024 à 2049
- Prix acquisition 525 300€
- Première annuité en capital à partir de 2025 : 22 199€
- +2.7% de frais sur le capital restant dû

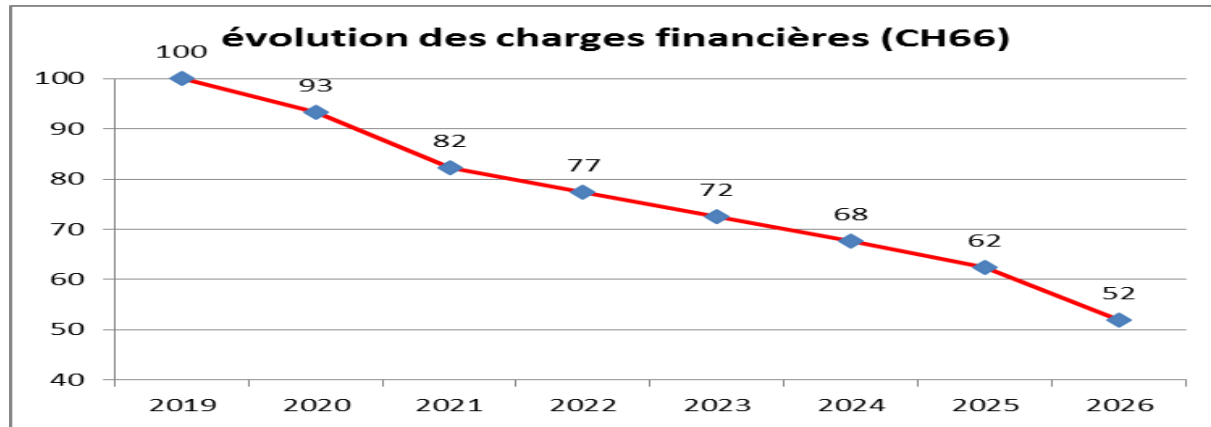


L'annuité de la dette (hors remboursement du capital du prêt finançant le fonds de soutien) augmentera de 76k€ à partir de 2025 du fait des nouveaux portages EPF74.



La commune a bénéficié de la baisse des taux sur les prêts et continue d'amortir son stock de dettes. Le taux moyen de la dette (intérêts/en cours de dette) est de 2.28% en 2024.

Du fait de l'amortissement progressif de l'en-cours de la dette, les charges financières (intérêts de la dette) ont fortement baissé.



Supportabilité de la dette

Ratios de supportabilité de la dette	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
En-cours de dette/ Epargne brute ^(*1)	5,6	5,0	7,1	5,4	5,2	5,1	4,3
Annuité dette/ Epargne de gestion ^(*2)	50%	48%	65%	55%	50%	57%	54%
(Dépenses réelles+Rbt du capital de la dette)/recettes réelles ^(*3)	91%	90%	96%	94%	93%	94%	94%

^(*1) ce ratio mesure le nombre d'années d'épargne qu'il faut consacrer pour rembourser la dette. Moins de 5 ans est un bon score, à l'approche de 10 la situation devient préoccupante, au-delà de 10 ans la situation est critique.

^(*2) le rapport annuité de la dette/ Epargne de gestion il est souhaitable de rester inférieur à 50%

^(*3) si le ratio excède 100% cela signifie que la dette n'est plus financée à 100% par la section de fonctionnement, dès lors réglementairement le budget n'est plus équilibré

L'augmentation de l'épargne nette (CAF nette) améliore les ratios de soutenabilité de la dette par rapport à la perspective de 2023 qui était la suivante.

ROB 2023 En K€ / année	2022	2023	2024	2025	2026
En-cours de dette/ Epargne brute	7,2	5,4	13,5	12,0	10,6
Annuité dette/ Epargne de gestion	65%	55%	121%	125%	125%
(Dépenses réelles+Rbt du capital de la dette)/recettes réelles	96%	94%	101%	102%	102%

Synthèse : la maîtrise de l'endettement et des dépenses de fonctionnement, l'action sur les recettes ont permis de sortir de l'effet de ciseaux et ainsi d'améliorer le niveau d'épargne de la commune.

Comme nous l'avons constaté au début du rapport, la fin de l'effet ciseaux en 2023 puis en 2024 permet une amélioration de tous nos ratios. Par rapport aux projections des années passées, les résultats sont spectaculaires et permettent d'entrevoir des ratios cohérents et en amélioration. La situation en 2026 sera nettement redressée par rapport à 2022. Pour autant, notre engagement doit rester le même, c'est le seul moyen pour que la trajectoire annoncée se réalise.

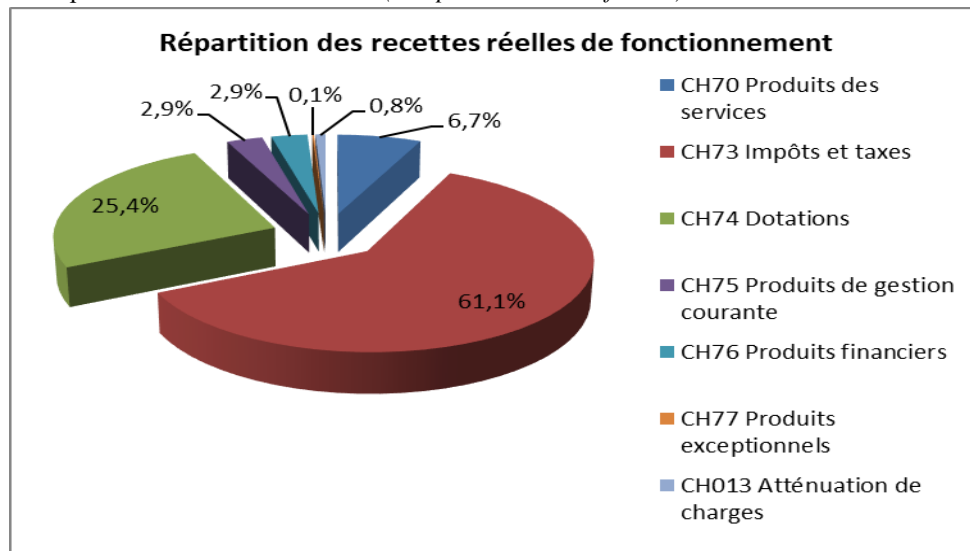
Zoom sur le Centre de Santé du Foron :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	BP24	CA24	BP25		BP24	CA24	BP25
Charges de personnel	705 106 €	651 686 €	687 051 €	Honoraires médicaux	326 000 €	353 045 €	415 000 €
Charges à carctère général	96 900 €	78 788 €	59 795 €	Dotations	114 000 €	134 534 €	190 000 €
				Reste à charge	362 006 €	242 895 €	141 846 €
Total dépenses	802 006 €	730 474 €	746 846 €	Total recettes	802 006 €	730 474 €	746 846 €

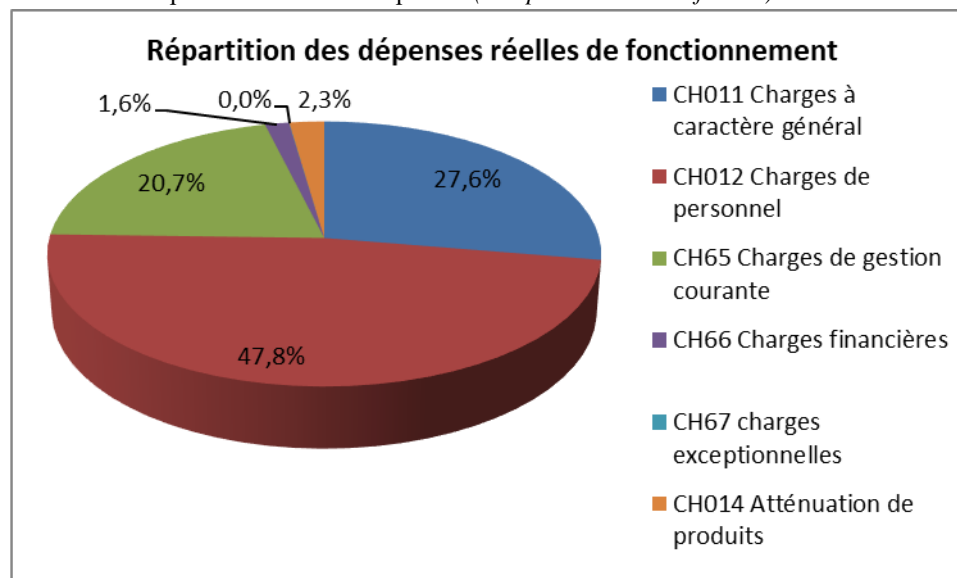
Le très bon démarrage du centre de santé en 2024, l'attention portée à sa gestion et la recherche des subventions a permis de limiter le reste à charge. L'orientation 2025 montrera un reste à charge en nette diminution, signe que la stratégie employée doit être poursuivie.

Structure des recettes et dépenses de fonctionnement

D'où proviennent 100€ de recettes (*compte administratif 2024*)



Comment se répartissent 100€ de dépenses (*compte administratif 2024*)



Projection 2025

La prévision de budget est bâtie sur les hypothèses suivantes :

- ✚ Stabilité des taux d'imposition, revalorisation nationale des bases fiscales de 1.7%+1.3% de dynamisme local soit au total +3% sur les bases fiscales.
- ✚ Hausse moyenne de 2% des tarifs municipaux
- ✚ A ce stade de préparation du budget il n'est pas prévu d'inscrire un emprunt. Cependant, l'inscription d'un emprunt d'équilibre budgétaire demeure une option ouverte pour permettre la budgétisation de l'intégralité des travaux de construction de la crèche RPE qui s'étendront sur 2025 et 2026. Si un emprunt devait être porté au budget il ne serait donc ni contracté ni reporté en fin d'année.
- ✚ Cessions foncières à hauteur de 458k€
- ✚ Les budgets annexes « Parc des expositions » et « Locaux commerciaux » sont autofinancés.

Comparé au budget de 2024, la projection budgétaire 2025 prévoit une baisse de 1.5% des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF). Par rapport au compte administratif 2024 la hausse est limitée à 3.4%. Concernant les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF), elles progresseraient de 3.7% par rapport au budget 2024 et seraient stable par rapport au compte administratif 2024.

BUDGET PRINCIPAL - PROJECTION 2025							
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	PROJECT°BP 2025	évolution// CA 24	%	évolution// BP 24	%
ChO14 Atténuations de produits	297 556	297 555	301 400	3 845	1,3%	3 844	1,3%
ChO11 Charges à caractère générale	3 782 596	3 599 434	3 746 094	146 660	4,1%	-36 502	-1,0%
ChO12 Charges de personnel	6 430 322	6 229 590	6 535 000	305 410	4,9%	104 678	1,6%
Ch65 Autres charges de gestion courante	2 953 655	2 694 458	2 696 281	1 823	0,1%	-257 374	-8,7%
Ch66 Charges financières	204 017	204 017	187 543	-16 474	-8,1%	-16 474	-8,1%
Ch67 Charges exceptionnelles	6 877	3 386	7 000	3 614	106,7%	123	1,8%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	13 675 023	13 028 440	13 473 318	444 878	3,4%	-201 705	-1,5%
ChO42 Opérations d'ordre entre sections	738 286	730 419	733 166				
O23 Virement à la section d'investissement	1 834 931		3 897 329				
Tot Dépenses Fonctionnement	16 248 240	13 758 859	18 103 813				
ChO13 Atténuations de charges	90 000	120 110	110 000	-10 110	-8,4%	20 000	22,2%
Ch70 Produits des services	936 592	1 013 605	1 107 331	93 726	9,2%	170 739	18,2%
Ch73 Impôts et taxes	8 987 726	9 190 550	9 207 546	16 996	0,2%	219 820	2,4%
Ch74 Dotations	3 651 765	3 822 564	3 726 161	-96 403	-2,5%	74 396	2,0%
Ch75 Autres produits de gestion courante	402 841	435 159	456 522	21 363	4,9%	53 681	13,3%
Ch76 Produits financiers	435 589	436 929	435 589	-1 340	-0,3%	0	0,0%
Ch77 Produits exceptionnels	1 305	21 609	0	-1 305	-6,0%	-1 305	-100,0%
Recettes Réelles de Fonctionnement	14 505 818	15 040 526	15 043 149	2 623	0,0%	537 331	3,7%
ChO42 Opérations d'ordre entre sections	30 576	38 374	28 775				
OO2 Excédent de fonctionnement reporté	1 711 846	1 711 846	3 031 889	1 320 043	77,1%	1 320 043	77,1%
Tot Recettes Fonctionnement	16 248 240	16 790 746	18 103 813				
			PROJECT°BP 2025				
SECTION INVESTISSEMENT							
Ch10 Dotations et réserves			15 000				
Ch16 Remboursement des emprunts et cautions			900 386				
Ch20 Immobilisations incorporelles - RAR 2024			93 178				
Ch21 Immobilisations corporelles - RAR 2024			868 231				
Ch23 Immobilisations en cours - RAR 2024			288 070				
Ch27 Autres immobilisations financières - EPF 74			78 230				
OP903 Travaux aménagement des OAP - RAR 2024			30 264				
ChO40 Opérations d'ordre entre sections			28 775				
Tot Dépenses Investissement			2 302 134				
OO1 Solde d'exécution antérieur reporté			2 991 892				
Ch10 Dotations et réserves			312 285				
Ch13 Subventions			1 079 386				
ChO24 Cessions			458 000				
ChO40 Opérations d'ordre entre sections			733 166				
O21 Virement section de fonctionnement			3 897 329				
Tot Recettes Investissement			9 472 058				
Disponible pour l'investissement et les arbitrages en 2025			7 169 924				

Le disponible pour l'investissement et les arbitrages en 2025 avoisinerait ainsi les 7M€

Détail des subventions d'investissement : 1 079k€

CH 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			1 026 886,00
1321			Etat et établissements nationaux sub.non transférables	170 200,00
	00064	4221	CAF: Construction crèche multi-accueil et relais petite enfance	170 200,00
1322			Région subvention non transférable	450 000,00
	00064	4221	AURA: Construction crèche multi-accueil et relais petite enfance	200 000,00
	00230	414	AURA: acquisition locaux Centre de Santé du Foron	250 000,00
1323			Département subvention non transférable	346 686,00
	00064	4221	CDAS 2023-2024: Construction crèche multi-accueil et relais petite enfance	125 000,00
	00160	322	Département: Espace sportif et de loisirs Dominique Perrot	149 686,00
	00189	020	Département: étude nature en ville	12 000,00
	00305	322	CDAS 2021: éclairage et clôture terrain d'honneur de football	60 000,00
1342	50600	01	Amendes de police	60 000,00
OP903	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES OAP			52 500,00
1321			Etat et établissements nationaux sub.non transférables	52 500,00
	00250	845	DSIL: aménagement cyclable et piéton rue de la Gouttete	52 500,00

Détail des cessions : 458k€

cessions	maison Fonlupt (fbg st Martin AD16)	-157 000 €
	terrain les crys 720m2 AR257	-151 000 €
	local jeunesse 200 rue Perrine	-130 000 €
	bail commercial 78 rue de silence	-20 000 €

Projets d'investissements pour 2025

Le principal projet d'investissement de 2025 portera sur le lancement des travaux de construction de la nouvelle crèche – relais petite enfance sur le site Colombu.

Construction de la Maison de la Petite Enfance (crèche+RPE)			
Plan de financement	dépenses		recettes
travaux et maîtrise d'œuvre	3 908 000 €	subventions	620 200 €
mobilier et équipements	77 000 €	FCTVA	653 700 €
		autofinancement	2 711 100 €
Total dépenses	3 985 000 €	Total recettes	3 985 000 €

La consultation pour les marchés de travaux va être publiée prochainement et le chantier de construction démarrera en septembre pour s'achever en 2026.

La maîtrise d'œuvre ayant été budgétée sur 2024 il convient de financer les marchés de travaux sur le budget 2025 (3 724k€). Le mobilier et les équipements seront portés au budget 2026 du CCAS.

Pour les autres investissements les enveloppes suivantes pourraient être envisagées au budget 2025 :

- ❖ 1 700k€ euros pour les bâtiments municipaux, dont 1 200 k€ visant à l'amélioration de nos consommations énergétiques (CTM et autres bâtiments), 400k€ pour des réfections et aménagements, 100k€ de mise aux normes sécurité.
- ❖ 1 100k€ euros pour des travaux de voirie dont 230k€ de sécurisation- accessibilité en lien avec le handicap
- ❖ 180k€ pour des aménagements de terrains (espace Perrot, parcours sportif, déminéralisation...)
- ❖ 120k€ pour des acquisitions foncières
- ❖ 300k€ de matériels pour accompagner le fonctionnement de nos services